



## Quoi faire ?? attendre une liquidation ?

Par **cigalou\_old**, le **19/07/2007** à **10:26**

bonjour je possède un bar tabac dans un petit village mon entreprise est en train de couler je ne sais plus quoi faire pour éviter une liquidation je possède les murs et le fond (à crédit) mon chiffre d'affaire est de moins 9000 euros mes prêts professionnels s'élevaient à 9000 euros de travaux pro 28000 de mur pro 6000 à la cci + 26000 de fond de commerce que l'on doit à nos parents et 58000 de mur perso (même bâtiment) je suis en nom propre et pour finir je suis en train de divorcer et mon but est de partir de ce bar car nerveusement je n'en peux plus j'ai mis en vente les murs à 145000 euro (250m<sup>2</sup> habitable+grange 90m<sup>2</sup>) je donne le fond car il ne vaut plus rien et je commence à avoir des dettes à la banque (4000 €) j'aimerais éviter d'en avoir plus

si je dépose le bilan j'aurais à rembourser 43000 euros de pres pro + le découvert à la banque je ne possède pas cet argent je ne sais pas quoi faire à part d'attendre de vendre j'ai peur de ne pas tenir le coup je vie avec mon enfant de 5 ans et j'ai très peur d'avoir des dettes pour toute ma vie si vous pouvez me conseiller je vous remercie  
sandrine

Par **Jurigaby**, le **19/07/2007** à **19:53**

Bonjour.

Si vous êtes en cessation de paiement ce qui semble être le cas, je vous conseille de demander l'ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire de toute urgence auprès du tribunal.

Dans le cas contraire, vous pourriez être tenu de payer toutes les dettes de votre entreprise y

compris après que la liquidation judiciaire eut été prononcée.